

Définition du surendettement par le CIBES de la Mauricie

Cheminement vers une définition plus complète

Au Canada

Il n'y a pas de définition légale du surendettement au Canada. La *Loi canadienne sur la faillite et l'insolvabilité* ne parle que de *personne insolvable* définie comme incapable de faire honneur à ses obligations, qui a plus de 1 000\$ de dettes, qui a cessé d'acquitter ses obligations et dont la totalité des biens ne suffit pas à couvrir les dettes. Au Québec, nous avons la *Loi du dépôt volontaire*, dans le *Code de procédure civile*, à la section IV, alinéa 3. On n'y trouve cependant aucune allusion au surendettement, pas davantage qu'une définition de la personne endettée ou insolvable.

Définition française

En France, le surendettement est légalement défini par l'alinéa 1er de l'article L.330-1 du *Code de la consommation* comme :

« La situation de surendettement des personnes physiques est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir. L'impossibilité manifeste pour une personne physique de bonne foi de faire face à l'engagement qu'elle a donné de cautionner ou d'acquitter solidairement la dette d'un entrepreneur individuel ou d'une société caractérise également une situation de surendettement. Le seul fait d'être propriétaire de sa résidence principale ne peut être tenu comme empêchant que la situation de surendettement soit caractérisée ».

Définition de Gérard Duhaime

Dans son livre, *La vie à crédit, consommation et crise*, Gérard Duhaime suggère cette définition :

« Le surendettement est ici considéré dans ses manifestations comme une situation d'endettement, comprenant toutes les dettes à la consommation et les dettes hypothécaires, telle que le sujet éprouve des difficultés à rencontrer ses obligations financières et, à un moment ou l'autre, fait défaut à les rencontrer. Typiquement, le surendetté est donc celui qui se voit obligé de ne payer que des portions de ses charges ou de ses dettes parce qu'il ne peut les payer entièrement. (p. 9)

« Des sujets entravés », Jean-François Malherbe

« Pour qu'un individu puisse être considéré comme un véritable *sujet* économique, il est nécessaire qu'il puisse agir librement (hors de toute contrainte), lucidement (avec une compétence réfléchie) et rationnellement (avec la capacité d'argumenter logiquement ce que ses émotions et sentiments l'inclinent à faire). Or, précisément, notre société ne semble guère priser les sujets libres, lucides et rationnels... La cohésion sociale que nous connaissons n'est pas de l'ordre de la convivialité mais de la compétition. Tous et chacun sont censés agir en vue d'accroître leur patrimoine... de tirer bénéfice de la production des biens et de leur consommation. Être censés, être incités, ces formules pétrifient des habitudes mentales et comportementales comme si elles obéissaient à des lois de la nature...¹ »

¹ MALHERBE, Jean-François, *La démocratie au risque de l'usure. L'éthique face à la violence du crédit abusif*, Liber, Montréal, 2004, p. 50.

Définition du CIBES de la Mauricie

Le surendettement se caractérise par une impossibilité manifeste, pour une personne ou une famille, à rencontrer ses obligations financières. Une situation de surendettement peut également se traduire par de grandes difficultés à honorer ses mensualités avec régularité. On peut finalement considérer qu'une personne ou une famille est surendettée lorsque sa liberté d'agir est entravée par le poids des dettes sans que cela ne se concrétise nécessairement par des retards de paiements.

Aperçu de l'endettement au Québec

Les individus au Québec sont endettés en moyenne à 138% de leur revenu net alors qu'au Canada ils le sont à 163,4%. À titre de comparaison, ce taux canadien était de 85% en 1990². En chiffres absolus, l'endettement à la consommation des québécois s'élève à 62,2 milliards de dollars et les hypothèques totalisent 185,3 milliards, pour un grand total de 247,5 milliards³. Il est intéressant de comparer avec la dette nette du gouvernement québécois qui se chiffre à 181,3\$ milliards alors qu'elle correspond à 50,0% du PIB. Le paiement de la dette représente 11% des revenus de l'État. Quant aux familles endettées, elles sont 57% à consacrer plus de 10% de leur revenu brut au service de la dette, dont 27% qui y consacrent plus de 20% et 11% plus de 30%. Elles sont 5% à dépasser le seuil de 40% considéré critique par les institutions financières⁴. On appelle cette mesure, élaborée par la Banque du Canada, le RSD, le ratio du service de la dette.

Prenons un exemple en arrondissant les chiffres. Le revenu moyen des familles québécoises (deux personnes ou plus) se situe approximativement à 75 000\$ pour un revenu net de 60 000\$, incluant les prestations gouvernementales. L'endettement moyen (138%) de ces familles s'élève donc à 82 800\$. Répartissons cette dette de la manière suivante : 60 000\$ en hypothèque, 15 000\$ sur un prêt auto et 7 800\$ en crédits divers. Ce qui correspond à des paiements respectifs de 400\$ sur 25 ans, 300\$ sur 5 ans et 250\$ sur 3 ans, soit un total de 950,00\$ par mois ou 15,2% du revenu brut (RSD).

À la lumière de ces chiffres, on peut comprendre que les institutions financières n'aient manifesté aucune panique lors de la crise financière de 2008. On a présenté notre système bancaire comme un des plus solides parmi les pays occidentaux. Pourtant, on s'émeut dans la sphère économico-politique canadienne. Ainsi, le gouverneur de la Banque du Canada estime que « *le niveau élevé d'endettement des ménages* » représente une « *importante vulnérabilité* » qui pèse sur le système financier canadien.⁵ » On remarque également que, depuis la crise financière, les banques et les caisses Desjardins ont commencé à resserrer l'accès au crédit personnel en privilégiant les marges

² Statistique Canada, *Annuaire du Canada*, 2012, chap. 15, Familles, ménages, logement, www.statcan.gc.ca

³ ISQ, *Données socioéconomiques en bref*, février 2015, vol. 19, no 2, www.stat.gouv.qc.ca

⁴ Calculs effectués à partir de la revue Desjardins, *Point de vue économique*, 3.12.2012.

⁵ Stéphen S. Poloz, gouverneur de la Banque du Canada, *Revue du système financier*, décembre 2014, www.banqueducanada.ca

de crédit hypothécaires, quitte à confiner les emprunteurs sans garantie aux formes de crédit plus onéreuses (cartes de crédit, sociétés de financement, etc.).

Puis, tout ce système de crédit repose essentiellement sur le marché de l'emploi. Inutile de préciser qu'une dégradation de l'économie entraînant des mises à pied importantes pourrait avoir des conséquences dramatiques sur ce plan. Ce qui inquiète aussi les analystes⁶, ce sont les conditions dans lesquelles se développe le crédit aux particuliers. Les taux d'intérêt très bas sur les hypothèques incitent, en effet, les consommateurs à y consolider leurs dettes, quand ce n'est pas sur des marges de crédit garanties que les utilisateurs paient à leur guise. Ces prêts hypothécaires ou marges de crédit garanties reposent sur un renchérissement de la valeur des maisons, un marché difficile à cerner et qui peut réserver de mauvaises surprises dans un avenir plus ou moins rapproché, puisqu'on ne connaît pas la valeur spéculative des propriétés ainsi mises en garantie d'emprunts de plus en plus importants. À la Banque du Canada, on estime de 10% à 30% la surévaluation du prix des maisons au pays : « Bien qu'il soit difficile d'en être tout à fait sûr, le large éventail d'estimations publiées... semble néanmoins indiquer qu'il existe un risque que les prix sur le marché du logement soient surévalués.⁷ ».

Ces quelques éléments d'analyse montrent à l'évidence l'importance vitale de la consommation pour l'économie, et, par conséquent, celle du crédit qui nourrit une machine dont les rouages apparaissent finalement assez fragiles.

Aperçu du surendettement au Québec

Revenant aux chiffres des économistes de Desjardins, il n'y aurait que 5% des ménages que l'on pourrait qualifier de surendettés. Il existe pourtant plusieurs études qui montrent, avec un certain entêtement depuis plus de trente ans, qu'environ 15% des personnes ou familles endettées éprouvent de sérieuses difficultés, alors qu'une autre tranche de 30% se disent insatisfaites de leur situation financière. Il est assez étonnant en effet de constater que, malgré les chiffres astronomiques faisant état de l'utilisation du crédit, très peu de consommateurs se retrouvent en situation d'insolvabilité. Sur l'ensemble du crédit à la consommation au Québec, soit 73 milliards de dollars, les pertes des créanciers (passifs – actifs), lors des faillites de consommateurs, s'élèvent à 1,2 milliards : soit 1,6% des sommes consenties dans ce type de crédit. Au Canada, pour des raisons que nous n'avons pas totalement identifiées (entre autres, les actifs sont plus importants en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique), les mêmes calculs montrent des pertes de 0,8% seulement⁸.

Si 5% des ménages sont surendettés, qu'est-ce que cela signifie en nombre absolu ? Au Québec, sur 3 189 340 ménages, 159 467 se retrouveraient dans cette zone à risque. En supposant que ces familles peuvent être, à coup sûr, identifiées comme surendettées, nous avons là un problème

⁶ Voir, entre autres, *la Revue de la Banque du Canada*, hiver 2011-2012.

⁷ Banque du Canada, *Revue du système financier*, décembre 2014.

⁸ Calculs effectués à partir du *Rapport annuel 2011*, BSF, tableau 2.

social de première importance. Mais, ces chiffres couvrent-ils la totalité de la réalité du surendettement⁹ ?

Suivant la définition proposée par le CIBES, si, effectivement, le niveau d'endettement d'un ménage, sans représenter un danger immédiat pour les créanciers, implique des contraintes importantes et un sentiment de privation élevé, quel sera le résultat ? Nous pouvons, sans crainte de nous tromper, affirmer que les personnes ou les familles consacrant plus de 30% de leurs revenus bruts en paiement des dettes, entrent dans la catégorie des surendettés. Or, puisqu'il s'agit de 11% des ménages, selon les chiffres établis plus haut, pour le Québec cela représente 350 827 familles. C'est beaucoup de monde puisqu'il faut multiplier ces chiffres par 2,3 (nombre moyen de personnes par ménage) pour obtenir le nombre de personnes concernées ; il s'agit, ni plus ni moins, de 10% de la population québécoise.

Bertrand Rainville
CIBES de la Mauricie
mars 2013,
Remanié mars 2015

⁹ À réfléchir :

- CROP-La Presse : 59% des Québécois sondés rêvent de voir leurs dettes s'envoler, de vivre sans problème d'argent ou d'être indépendants financièrement (26/03/15).
- IPSOS Reid : 28% des consommateurs québécois sont techniquement insolvables (12/02/15).
- ACP : 42% des employés canadiens vivent d'une paye à l'autre (11/09/13).
- CROP-Chabot arrive au même résultat pour les Québécois (44% disposent d'un mois ou moins pour vivre sans revenu) alors que 36% ont déjà dû réduire leurs dépenses d'épicerie (14/04/15).
- CROP-Chabot : 41% des répondants québécois qualifient leur situation financière de fragile (14/04-15).